

**AVIS DU CNDH RELATIF AU SUIVI DES DECISIONS PRISES POUR LE  
RESPECT DES DROITS DES POPULATIONS DE KRAFFY, SUITE A LA FUITE  
DE GAZ SURVENUE EN MER SUR LA PLATEFORME PETROLIERE DU BLOC  
CI 11.**

**I- PRESENTATION DU RAPPORT DE MISSION**

Dans le cadre du suivi des décisions prises par votre département ministériel, pour le respect des droits populations de Kraffy (Département de Jacqueville), suite à la fuite de gaz survenue en mer sur la plateforme pétrolière du Bloc CI 11, le CNDH a produit un rapport de suivi de la mission ( qui fait l'objet du présent avis) sur le respect des droits de l'homme, effectuée le 23 septembre 2020, dans ledit village.

La mission a pu constater que les actions annoncées par votre autorité, dans le cadre du traitement de ce dossier, ont été réalisées. Néanmoins, les populations ont évoqué des problèmes dont je sais que vous y porteriez une attention particulière.

**Au niveau des dons :**

- l'entreprise PETROCI HOLDING a construit une plate-forme de recueil d'eau et trois points d'eau (robinets) dans le village ;
- la livraison de table banc à l'école primaire dudit village (construit par l'Etat) ;
- la construction d'un bâtiment pour le logement d'instituteurs (réalisé par l'entreprise FOXTROT INTERNATIONAL) ;
- l'organisation périodique d'activités sportives à l'endroit des jeunes ;
- la remise de 2 bâches et 250 chaises en 2011 ;
- le partage de kits alimentaires lors de la survenue de la fuite de gaz.

**Au niveau des travaux de réparation**

Les travaux de réparation de la tuyauterie du Bloc CI 11 endommagée ont été effectués. En effet, la société PETROCI HOLDING a entrepris des travaux lourds afin de réhabiliter ses installations depuis 25 ans d'exploitation.

Sur la plate-forme d'exploitation de gaz et de pétrole, de nouveaux matériels ont été installés ; le problème lié à la fuite de gaz a été résolu.

Selon les techniciens rencontrés sur place, depuis deux semaines, les produits pétroliers et gaziers sont acheminés par tuyauterie sous-marine jusqu'à la SIR (Société Ivoirienne de Raffinage) et à la GESTOCI (Société de gestion des gaz de Côte d'Ivoire) sans difficulté, gage de la bonne réalisation des travaux.

### **Au plan sanitaire**

Une équipe de la Direction Départementale de la santé s'est déployée dans le village de Kraffy du 17 au 22 août 2020, pour une consultation foraine. Ce qui a abouti à :

- une prise en charge de cas de personnes affectées ;
- une recommandation d'examen médicaux pour certains cas avérés relativement sévères ;
- l'évacuation de deux personnes, à savoir une femme enceinte et un jeune homme saignant du nez ; à ce jour, ces cas se sont nettement améliorés ;
- la mise en place d'une cellule de suivi et d'assistance pour la prise en charge de personnes qui manifesteraient des signes de mauvaise santé liés à cette fuite de gaz.

## **II- AUTRES PROBLEMES SOULEVES PAR LA POPULATION**

### **Sécurité des installations**

Sur l'ensemble du tronçon menant au village de Kraffy, plusieurs sorties de tuyaux de gaz et de pétrole sont constatés en bordure de route. Certains tuyaux sont installés à ciel ouvert sans aucune mesure de sécurité à proximité des villages, des écoles et même des centres de santé (Ecole primaire Avadavry, centre de santé d'Adessé, village de Kraffy, Avadavry, Grand Jack...) Ce qui constitue un réel danger pour les populations.

### **Emplois et insertion économique des jeunes**

Les populations soutiennent qu'elles ne bénéficient pas suffisamment de retombées de l'exploitation pétrolière tant au niveau de l'emploi que de l'insertion des populations dans les activités économiques liées à ladite exploitation. Elles estiment qu'elles ne sont pas suffisamment accompagnées par la compagnie pétrolière et l'Etat.

Depuis les installations et l'exploitation des produits en 1995, seulement six (6) jeunes du village ont été recrutés en qualité de vigile dans la société, à en croire la population. Ces six jeunes ne sont pas embauchés et ne bénéficient d'aucune sécurité sociale. Les populations soutiennent qu'ils ont été reversés à une société privée de gardiennage.

En outre, l'accès au village est très difficile à cause du mauvais état de la route. Le tronçon est impraticable. Seuls les véhicules de type 4x4 en bon état peuvent l'emprunter.

*Au terme de cette présentation, le CNDH fait les suggestions suivantes:*

## **II – SUGGESTIONS**

- Maintenir un cadre permanent d'échanges avec les populations ;

- Prendre les dispositions sécuritaires pour protéger les tuyaux d'exploitation de gaz et de pétrole en bordure de route ou à proximité des villages ;
- Renforcer les actions sociales en faveur des populations riveraines en favorisant le recrutement éventuel des jeunes des villages riverains répondant aux critères des offres d'emplois, et en privilégiant leur insertion sociale et économique ;
- Réhabiliter la route menant à KRAFFY en vue de la rendre praticable.

*Fait à Abidjan le 20 octobre 2020*